

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-11

CREATION D'UN ESPACE INFO-ENERGIE AU C.A.U.E. Contractualisation avec l'ADEME

Les Espaces Info-Energie (E.I.E.) ont été créés dans le cadre du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique adopté par le gouvernement français en décembre 2000.

Ces espaces ont pour objet l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

A destination des particuliers, des petites collectivités et des petites entreprises, l'E.I.E. a pour but d'informer :

- sur tous les aspects liés à la maîtrise des énergies, dans le domaine des déplacements, de l'habitat et de la vie quotidienne,
- sur les aides existantes pour le développement des énergies renouvelables, la maîtrise des dépenses d'électricité, l'isolation, les matériaux de construction, etc.

Les Espaces Info-Energie s'engagent à délivrer une information neutre et à proposer des solutions adaptées à la situation de chacun. Ils ne font ni maîtrise d'œuvre, ni commerce. Ils doivent être portés par une personne morale indépendante des producteurs et distributeurs d'énergie, des entreprises, bureaux d'études, fournisseurs et installateurs de matériels du secteur de l'énergie.

Une étude d'évaluation des Espaces Info-Energie, commandée par l'A.D.E.M.E. (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) en 2003, a montré la pertinence et l'efficacité de ce réseau.

I - La Création d'un Espace Info-Energie au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)

En 2003, les structures locales "portant" les 170 E.I.E. existant au niveau national se répartissaient de la façon suivante :

- associations en rapport avec l'énergie et l'environnement : 43 %,
- associations en rapport avec l'habitat et l'urbanisme : 35 %,
- associations de consommateurs : 7 %,
- collectivités locales (parcs naturels régionaux): 15 %

Le C.A.U.E. de Tarn-et-Garonne conduit depuis près de 25 ans des actions de conseils auprès des particuliers pour tout ce qui concerne l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement, dans le cadre des consultations à destination des porteurs de projets, que ce soit au siège du C.A.U.E. à Montauban ou bien dans les permanences déconcentrées, actuellement à Moissac (Mairie) et à Caussade (communauté de communes).

Déjà amené à sensibiliser le public pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans le domaine de l'habitat, il souhaite renforcer cette action en la traitant sous le volet de la maîtrise des énergies et de la promotion des énergies renouvelables, par le biais de la création d'un Espace Info-Energie.

Pour l'accueil et l'information du public, des consultations seraient assurées sous forme de deux mi-temps par :

- un architecte ayant déjà une bonne expérience dans le domaine des économies d'énergies,
- un animateur spécialisé qui sera également recruté en complément.

Deux demi-journées par semaine seraient consacrées aux consultations au siège à Montauban, et une demi-journée par semaine alternativement à Moissac et Caussade.

Les consultations seraient complétées par des réponses aux courriers, e-mails et appels téléphoniques.

L'Espace Info-Energie serait aussi présent sur les principaux événements tels que les foires, salons et manifestations locales, salons de l'habitat, concours agricole de Montauban,...

Une partie de ces animations pourrait être déléguée à l'association U.M.I.N.A.T.E. 82, elle aussi motivée par la création d'un E.I.E.

Par ailleurs, les architectes conseillers du C.A.U.E. recevraient une formation de base pour compléter ce dispositif.

II - Contractualisation et financement

L'A.D.E.M.E. est chargée d'assurer l'organisation, l'animation et la coordination de l'ensemble du réseau national des Espaces Info-Energie. Ce réseau s'appuie sur des structures existantes locales en partenariat avec les collectivités territoriales.

L'A.D.E.M.E. apporte une aide technique et financière aux E.I.E. à travers une convention pluriannuelle (3 ans), assortie d'une charte fixant les grandes règles en vue de l'animation d'un E.I.E.

2005 constituera vraisemblablement la dernière année permettant une contractualisation avec l'A.D.E.M.E.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui pourrait démarrer début 2006, est le suivant :

1 - Dépenses

Dépenses de fonctionnement : 45 000 €

- conseil du grand public, foires et salon : 29 000 €
- frais annexes : 11 000 €
- communication, diffusion : 5 000 €

Dépenses d'investissement : 15 000 €

2 - Recettes

Recettes pour le fonctionnement : 45 000 €

- A.D.E.M.E. : 15 245 €
- Conseil Général : 15 000 €
- Communes : 10 000 €
- C.A.U.E. : 4 755 €

Recettes d'investissement : 15 000 €

- A.D.E.M.E. : 15 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de soutenir, sur le principe, la création d'un Espace Info-Energie au C.A.U.E, de présenter ce dossier et d'inscrire 15 000 € sur le budget 2006, pour permettre le fonctionnement de cette structure, en complément de la subvention déjà allouée au C.A.U.E.

Afin de figer les crédits que l'A.D.E.M.E. a réservé jusqu'à la fin de l'année 2005, je vous demande de m'autoriser à signer la convention tripartite : C.A.U.E. - A.D.E.M.E. - Conseil Général, jointe au présent rapport qui permettra de mobiliser les aides de l'A.D.E.M.E. et d'inscrire l'E.I.E. Tarn-et-Garonnais dans le réseau national.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-11

**CREATION D'UN ESPACE INFO-ENERGIE AU C.A.U.E.
Contractualisation avec l'ADEME**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la création d'un Espace Info-Energie au CAUE du Tarn-et-Garonne ;
- Précise qu'une somme de 15 000 € devant permettre le fonctionnement de cette structure sera inscrite sur le budget départemental 2006 ;
- Approuve à cet effet la convention tripartite C.A.U.E. – Conseil Général et A.D.E.M.E. ; cette convention permettra de mobiliser les aides de l'A.D.E.M.E. et d'inscrire l'Espace Info-Energie tarn et garonnais dans le réseau national.
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département cette convention

Adopté à l'unanimité.

Le Président,